

TARIF HORAIRE 2022 (selon article 2 de l'arrêté du 24/1/2017)	HT EUROS	TTC EUROS (TVA 10 %)	TTC EUROS (TVA 20 %)
TECHNICIEN			
heures du Lundi au Vendredi 7hrs30 - 18hrs	62,00 €	68,20 €	74,40 €
heures du Lundi au Vendredi 18hrs - 20hrs *	77,50 €	85,25 €	93,00 €
heures du samedi *	93,00 €	102,30 €	111,60 €
heures de dimanche - nuit (20hrs - 7hrs30) *	124,00 €	136,40 €	148,80 €
heures jours fériés *	186,00 €	204,60 €	223,20 €
Forfait frais de déplacement	60,00 €	66,00 €	72,00 €
Astreinte Forfait déplacement astreinte (prime - frais de déplacement - logistique téléphonique) *	125,00 €	137,50 €	150,00 €
Frais supplémentaire de facturation (en cas de non paiement au comptant) : forfait	15,00 €	16,50 €	18,00 €

Observation:

La 1ère heure d'intervention et Toute 1/2 heure entamée est dûe

Arrêté du 24.1.2017 :

- un devis détaillé sans minimum de montant devra être remis, préalablement à l'exécution des travaux.

Taux de TVA : (sur total Hors Taxes)

- * **5,5 %** pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que les travaux induits qui leur sont indissociablement liés
- * **10 %** pour les travaux d'amélioration, de transformation et d'entretien portant sur des locaux :
 - destiné à usage d'habitation
 - et achevé depuis plus de 2 ans.
- * **20 %** dans tous les autres cas

Devis gratuit

Devis payant : **TTC 120,00 €**

Remise d'une Facture systématique



Horaire de Travail Hebdomadaire

du Lundi au jeudi:

7h30 - 11h45 13h - 16h30

le vendredi

7h30 - 11h45

DEPANNAGE 24/24

Tél : 06.19.05.00.90

Mise à jour du : 15 septembre 2022